

TENDANCES



Le collectif Holos revisite l'A15 du côté de Gennevilliers. © Richez Associés

Le Grand Paris revisite sa voirie

« Quel devenir pour le réseau routier du Grand Paris ? Quelles transformations pour améliorer les mobilités, réduire les nuisances et favoriser l'insertion du réseau dans son environnement ? » A l'issue d'une consultation internationale, quatre équipes pluridisciplinaires sélectionnées par les collectivités au sein du Forum métropolitain du Grand Paris engagent des réflexions prospectives pour tenter de répondre à ces questions. La Ville de Paris, la Région Île-de-France, l'Etat et 11 lieux franciliens présentent, du 7 juin au 13 octobre 2019 au Pavillon de l'Arsenal « Les routes du futur du Grand Paris ». Une exposition qui s'intéresse aux travaux réalisés par ces équipes pluridisciplinaires sur le devenir des autoroutes, boulevard périphérique, voies rapides ou structurantes à l'horizon 2030 et 2050. L'Atelier des mobilités (Devillers & Associés), le collectif Holos (Richez Associés), New deal pour les voies du Grand Paris (Seura Architectes) et Shared utility networks – SUN (Rogers Stirk Harbour & Partners) se sont saisi de l'occasion pour « repenser la route » et en faire le support d'un système de transports en commun interconnecté avec les autres modes de mobilités : transports ferrés, autopartage, vélo ou marche. L'exposition permet de visualiser leurs propositions, de revisiter l'insertion des routes dans la ville et l'aménagement des voies. Des projets qui s'accompagnent de nouvelles offres de services, et promettent de changer le quotidien des usagers. (IR)

Plus d'informations sur :

www.routesdufutur-grandparis.fr

Un label « Ville durable et innovante »

Le Cerema, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, et Efficacity, institut de R&D dédié à la ville durable, lancent le label « Ville durable et innovante ». Ce nouveau « label français à vocation européenne » est destiné, d'après ses initiateurs, à la fois « à renforcer la visibilité et l'attractivité des collectivités territoriales et à valoriser le savoir-faire des entreprises françaises à l'international ». Changement climatique, consommation de ressources, qualité de vie, inclusion sociale, développement économique durable : « de plus en plus de collectivités territoriales se mobilisent pour évoluer vers un modèle de ville durable et innovante », justifie le Cerema et Efficacity. Or, la durabilité et l'attractivité des villes au niveau mondial sont principalement évaluées par des labels nord-américains (Leed for Cities) et asiatiques (Casbee for Cities). Dans ce contexte de compétition mondiale, « il est essentiel pour les collectivités territoriales que leurs actions en la matière soient mieux reconnues et valorisées, de même pour les entreprises. L'avantage du label Ville durable et innovante pour les collectivités territoriales est d'articuler les actions de développement durable et d'innovation à travers une démarche qualité transversale, de valoriser les démarches existantes (EEA/Cit'ergie, Ecoquartiers, Ecocités, Agenda 21...) et de permettre un échange de bonnes pratiques avec d'autres collectivités ». (BD)